

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 135-2002, 20 février 2002

CONCERNANT les responsabilités régionales de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret n° 70-2002 du 6 février 2002 soit modifié par le remplacement, dans le premier alinéa du dispositif, de la mention relative à monsieur Gilles Baril par la suivante :

« M. François Legault Ministre responsable de la région de Lanaudière ».

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

37849

Gouvernement du Québec

Décret 136-2002, 20 février 2002

CONCERNANT le Comité des priorités

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret n° 561-2001 du 16 mai 2001, modifié par les décrets n°s 1369-2001 du 21 novembre 2001 et 71-2002 du 6 février 2002, soit modifié de nouveau, dans le deuxième alinéa du dispositif :

1° par le remplacement des mots « le ministre d'État à la Population et aux Affaires autochtones » par les mots « le ministre d'État à la Population, aux Régions et aux Affaires autochtones » ;

2° par la suppression des mots « le ministre d'État aux Ressources naturelles et aux Régions ».

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

37850

Gouvernement du Québec

Décret 137-2002, 20 février 2002

CONCERNANT le Comité ministériel de l'emploi, du développement économique et de la recherche

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret n° 583-2001 du 23 mai 2001, modifié par les décrets n°s 790-2001 du 27 juin 2001, 1370-2001 du 21 novembre 2001 et 73-2002 du 6 février 2002, soit modifié de nouveau, dans le deuxième alinéa du dispositif :

1° par le remplacement des mots « le ministre d'État aux Ressources naturelles et aux Régions » par les mots « le ministre d'État à la Population, aux Régions et aux Affaires autochtones » ;

2° par le remplacement des mots « le ministre délégué à la Gestion de la forêt et à la Ruralité » par les mots « le ministre des Ressources naturelles, la ministre déléguée à l'Emploi ».

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

37851

Gouvernement du Québec

Décret 138-2002, 20 février 2002

CONCERNANT le Comité ministériel de l'éducation et de la culture

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret n° 1493-98 du 15 décembre 1998, modifié par les décrets n°s 211-2001 du 8 mars 2001, 239-2001 du 14 mars 2001, 1371-2001 du 21 novembre 2001 et 74-2002 du 6 février 2002, soit modifié de nouveau par le remplacement, dans le deuxième alinéa du